

B.A./TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

— RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le
, de 2 juillet 1958

Ruhengeri



5311

(*) N° E/709/CAC

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le Secrétaire-Comptable
de & à
M U L I R A

Monsieur le Secrétaire,

Les gardiens de nuit du tribunal de
territoire doivent être payés en CPC comme d'autre
personnel de ce tribunal .-

Le Comptable Centralisateur des CACI
CURVIERS.C.-